



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de la Coubre, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, Maire,

**Etaient présent.e.s** : Mesdames et Messieurs Fabienne JARRIAULT, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Nicolas HOREAU, Philippe EGREMONTE, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Valérie DEVAUD, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILLAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Frédérique VIGNERON, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

**Etaient absent.e.s et excusé.e.s** : Mesdames et Messieurs Philippe GAFFET ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault, Anne CLEMENT-THIMEL ayant donné pouvoir à Patrick Philbert, Elise MANGALO ayant donné pouvoir à Nicolas Horeau et Tony ROUCHE ayant donné pouvoir à Franck Hilaireau.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre d'absents : 0

**Nombre de votants : 29**

- Le conseil municipal a désigné Mme Frédérique Vigneron comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité sous réserve de corrections demandées par les membres de l'Opposition.

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Affaires générales	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/21</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Communication des décisions prises par le maire : indemnisation de sinistres	Marc Maigné

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ET L.2122-23, Considérant les dégâts constatés sur une borne d'incendie le 16 octobre 2020 à l'occasion d'un accident causé par un chauffeur de la société Urbaser,

Considérant que le montant global du sinistre a été évalué à 907.45 €,

Considérant la proposition de remboursement émise par la société Smacl Assurances, assureur de la société de transports en cause, qui couvre l'intégralité des frais,

Considérant les dégâts constatés le 23 janvier 2021 sur du mobilier urbain à l'occasion d'un accident causé par un Tiers identifié,

Considérant que le montant global du sinistre a été évalué à 774.10 €,

Considérant la proposition de remboursement émise par la société GPM, assureur du Tiers responsable, qui couvre l'intégralité des frais,

**A pris connaissance de la prise en charge des sinistres** ci-dessus mentionnés et de leur remboursement comme suit :

1/ (décision 2021/06 du 29.03.2021) dégradation d'une borne d'incendie par un chauffeur de la société Urbaser : sinistre estimé à 907.45€ ; indemnisation intégrale de 907.45 €.

2/ (décision 2021/07 du 29.03.2021) dégradation de mobilier urbain par un Tiers identifié : sinistre estimé à 774.10 € ; indemnisation intégrale de 774.10 €

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Affaires générales	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/22</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Instauration d'un règlement pour le marché dominical	Nicolas Horeau

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Considérant la nécessité d'assurer la bonne gestion du marché, notamment dominical, tant dans l'occupation du lieu que dans sa fréquentation,  
 Considérant le projet de règlement intérieur du marché,  
 Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
 Appelé à délibérer sur l'adoption du marché intérieur du marché,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Adopte le règlement du marché dominical** (valant pour les marchés dits « spéciaux »)

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générales des services – Ressources humaines	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/23</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Mise à jour du tableau des effectifs	Marc Maigné

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Considérant les lignes directrices de gestion définies par la commune pour la valorisation des parcours et le déroulement des carrières,  
 Considérant le tableau d'avancements de grade 2021,  
 Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs communaux afin de prendre en compte les avancements de grade 2021,  
 Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
 Appelé à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**Décide de mettre à jour le tableau des effectifs** comme suit :

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

**Modification du tableau des effectifs à compter du 1er juin 2021**

Tableau des effectifs titulaires permanents

Intitulé grade	nombre de postes	dont postes à TNC	suppression	création	nombre de postes	Observations	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>							
Adjoint administratif	4		1		3	transformations suite à avancement de grade 2021	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3		1	1	3		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3			1	4		
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>							
Adjoint technique	12	1	1		11		
Adjoint technique principal de 2ème classe	12	3		1	13		
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>Effectif constant</b>	

**Modification du tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2021**

Tableau des effectifs titulaires permanents

<b>FILIÈRE ANIMATION</b>						
Animateur	1		1		0	transformations suite à avancement de grade 2021

Animateur principal de 2ème classe	0			1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Effectif constant</b>

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Divers	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/24</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Renouvellement partiel du conseil des Sages	Fabienne Jarriault

**Le Conseil Municipal,**

Considérant qu'un siège est vacant au sein du Conseil des Sages suite au décès de M. Hitchcock,  
 Considérant la nécessité de pourvoir au siège vacant,  
 Considérant que Monsieur Moulineau, qui s'est porté volontaire pour intégrer le conseil des Sages, remplit l'ensemble des conditions,  
 Sur proposition du Bureau Municipal et après avoir entendu les conclusions du rapporteur,  
 Appelé à délibérer sur la nomination d'un nouveau Sage au sein du conseil,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**Décide de nommer en qualité de membre du Conseil des Sages pour une durée de trois ans, durée renouvelable une fois :**

- **Monsieur Jean-Paul Moulineau**, né en 1959 et demeurant rue Louis Jolliet.

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/25</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Compte administratif 2020	Cécile Elambert

**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Madame Marie-Paule Delage doyenne de l'assemblée,  
 Appelé à délibérer, hors la présence du maire, sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal dressé par M. Marc Maigné, Maire,  
 Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,  
 Après présentation des conclusions du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (26 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (M.Mme Durieux, Chevallier et Tavarès)

**Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2020**, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>			<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>		
<i>crédits</i>	<i>Réalisés</i>	<i>Crédits</i>	<i>Réalisés</i>		<i>Crédits</i>	<i>Réalisés</i>	<i>Crédits</i>	<i>Réalisés</i>	
2 910 337.57	1 460 837.68	2 910 337.57	1 044 556.55		7 046 659.87	4 002 556.37	7 046 659.37	4 861 217.08	
<i>Déficit de la section Investissement : - 416 281.13</i>					<i>Excédent de la section Fonctionnement : + 585 660.71</i>				
<i>Déficit antérieur reporté</i>	293 968.15			<i>Excédent antérieur reporté</i>				2 620 239.87	
<i>Restes à réaliser</i>	202 239.63								
<i>Besoin global de financement de la section : 912 488.91</i>					<i>Excédent global de la section : 3 478 900.58</i>				

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/26</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Compte de gestion 2020	Cécile Elambert

**Le Conseil Municipal,**

Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,  
Après avoir entendu les conclusions du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020** dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité et autorise le Maire à signer tout document utile.

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services – Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/27</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Affectation du résultat de l'exercice 2020	Cécile Elambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal,  
Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2020,  
Après avoir pris connaissance des conclusions du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Affecte le résultat du compte administratif de l'exercice 2020 au budget primitif 2021** comme suit :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2019)	2 620 239,87
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020	858 660,71
Excédent de fonctionnement cumulé	3 478 900,58
Déficit d'investissement antérieur reporté (2019)	293 968,15
Déficit d'investissement de l'exercice 2020	416 281,13
Restes à réaliser 2020	202 239,63
Déficit d'investissement cumulé	912 488,91
<b>Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2021</b>	<b>2 566 411,67</b>

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/28</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Attribution des subventions associatives pour l'année 2021	Cécile Elambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant les demandes de subventions dûment établies par les associations,  
Considérant les propositions des commissions municipales en charges des finances d'une part, de la culture et de la vie associative d'autre part réunies en commission mixte le 14 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

**Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2021 :**

AIPE	100,00 €	Nordic'Océan	300,00 €
Archers de la Tublerie	900,00 € (*)	Pétanque nieulaise	300,00 €
ASM	4 000,00 €	Randonieul	200,00 €
Boxing club nieulais	1 500,00 €	Sol fa sans ré	700,00 €
Ciel d'Aunis	500,00 €	Vélo club nieulais	500,00 € (**)
Club photos	200,00 €	Les vieux gréments	600,00 € (***)
Club pongiste nieulais	1 300,00 €	Les blouses roses	150,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €	Les restos du cœur	150,00 €
Crèche « l'île aux trésors »	55 000,00 €	La SNSM	150,00 €
Nieulairpur	900,00 €	Asso.intercommunale vieux tape-cul	200,00 €
Nieul Aliment Terre	300,00 €		

(\*) 500€/fonctionnement + 400€/réparation des cibles extérieures

(\*\*) 200€/fonctionnement + 300€/projet Bike&run

(\*\*\*) 400€/fonctionnement + 200€/réparations

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services - Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/29</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : convention pour l'attribution d'une subvention à l'association « l'île aux trésors »	Cécile Elambert

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

(Le cas échéant) Vu la délibération n° 2021/28 du 7 avril 2021 portant attribution d'une subvention de 55 000,00€ à l'association « l'île aux trésors »,

Considérant qu'au terme du décret susvisé toute subvention accordée par une collectivité territoriale à une association pour un montant supérieur à 23.000 € doit nécessairement faire l'objet d'une convention dûment signée,

Considérant le projet de convention d'objectifs et de financement établi entre la commune de Nieul-sur-Mer et l'association « l'île aux trésors » au titre de l'année 2021,

Après avoir pris connaissance du projet de convention et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,

### A l'unanimité

**Approuve les termes de la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2021 avec l'association « l'île aux trésors » et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services – Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/30</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Fiscalité 2021	Cécile Elambert

### Le Conseil Municipal,

Considérant les modalités de la réforme fiscale dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation,

Après avoir entendu les conclusions du rapporteur,

Appelé à délibérer sur la proposition de la Municipalité de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré,

### A l'unanimité

**Décide de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales et de maintenir les taux 2020.**

En 2021, les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,31 (26,81 taux communal + 21,50 taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,00

C.M 07/04/2021	<b>Service</b> : Direction générale des services – Finances	<b>Rapporteur</b>
<b>Délibération n° 2021/31</b>	<b>Intitulé de la délibération</b> : Budget primitif 2021	Cécile Elambert

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'année 2021,

Après en avoir délibéré,

**A la majorité** (pour 26 voix, contre 0, 3 abstentions (M.Mme Durieux, Chevallier et Tavarès)

**Approuve le budget primitif 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Marc Maigné

Frédérique Vigneron

Fabienne JARRIAULT		Amandine MOUILLERON	
Philippe GAFFET	<i>Absent pouvoir à F. Jarriault</i>	Philippe LEPAGE	
Cécile ELAMBERT		Nathalie FILLON	
Patrick PHILBERT		Hédi DJELLOULI	
Anne CLEMENT-THIMEL	<i>Absente pouvoir à P. Philbert</i>	Florence PHELIPPEAU	
Nicolas HOREAU		David LOUTREUIL	
Elise MANGALO	<i>Absente pouvoir à N. Horeau</i>	Carole GUERIN	
Philippe EGREMONTE		Franck HILAIREAU	
Sandra DUPEYRON		Marie-Paule DELAGE	
Jean-Paul BEAUVAIS		Tony ROUCHE	<i>Absent pouvoir à F. Hillaireau</i>
Marie-Christine BELLOC		Frédérique VIGNERON	
Lionel LOISEAU		DURIEUX Philippe	
Valérie DEVAUD		CHEVALLIER Jacqueline	
Christophe DAVID		TAVARES Christian	